COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU
REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2024 - MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Document à retourner impérativement à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU Rue Robert Schuman - ZI de Kerven 29400 LANDIVISIAU

☐ PRELEVEMENT UNIQUE A LA DATE LIMITE DE PAIEMENT*

OU

☐ PRELEVEMENT AUTOMATIQUE EN 4 (QUATRE) FOIS*

* : cocher la case correspondant à votre demande

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 10ZZZ514803

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : CC DU PAYS DE LANDIVISIAU Adresse : Rue Robert Schuman – ZI de Kerven Code postal : 29400 Ville : LANDIVISIAU Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

F R

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. *En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec* La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la collectivité. Les données enregistrées sont conservées 10 années. Elles sont réservées à l'usage de la collectivité pour la facturation et ne pourront être transmises ou vendues. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification, portabilité, limitation du traitement ou suppression des informations vous concernant en contactant le service environnement ou le délégué à la protection des données de la collectivité. Pour plus d'informations, veuillez consulter le règlement.